Révision de la **Carte Communale de Bohal**

Le projet de réglement graphique

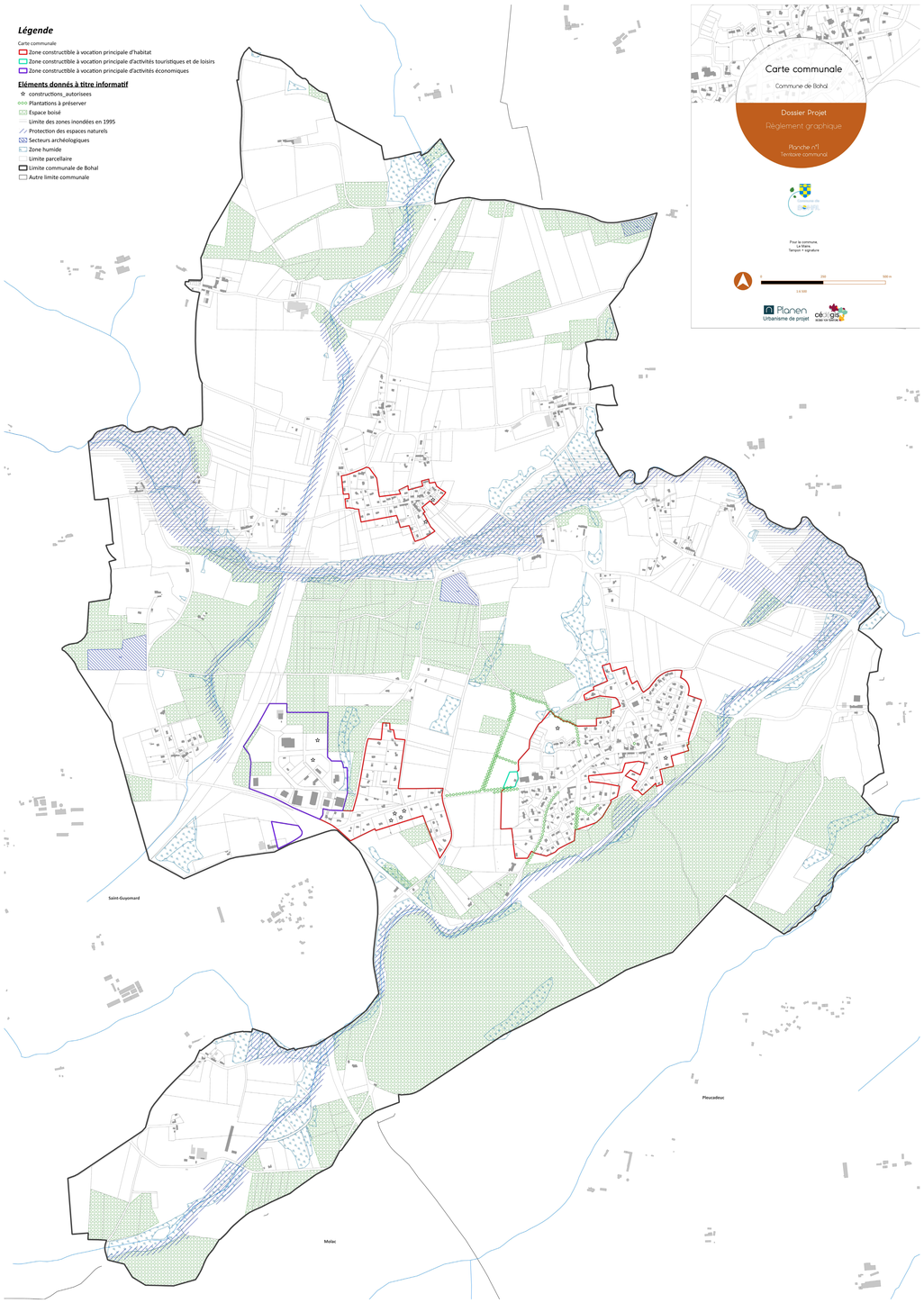

Trébiguet / La Ville Eloi

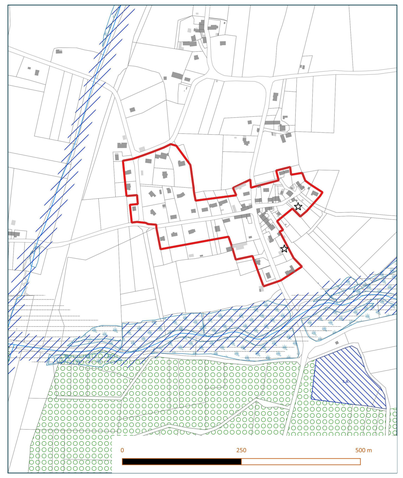

Bel Orient

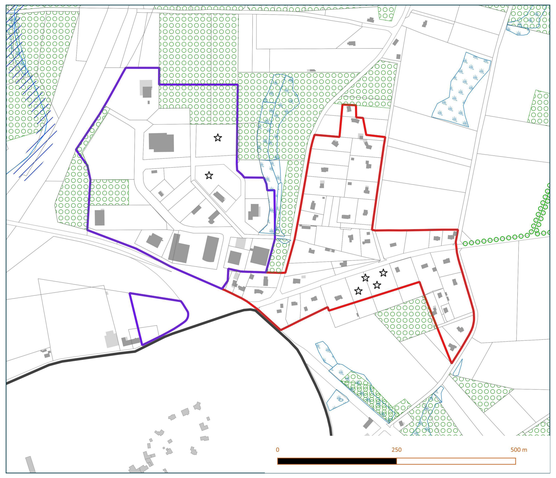

Le bourg

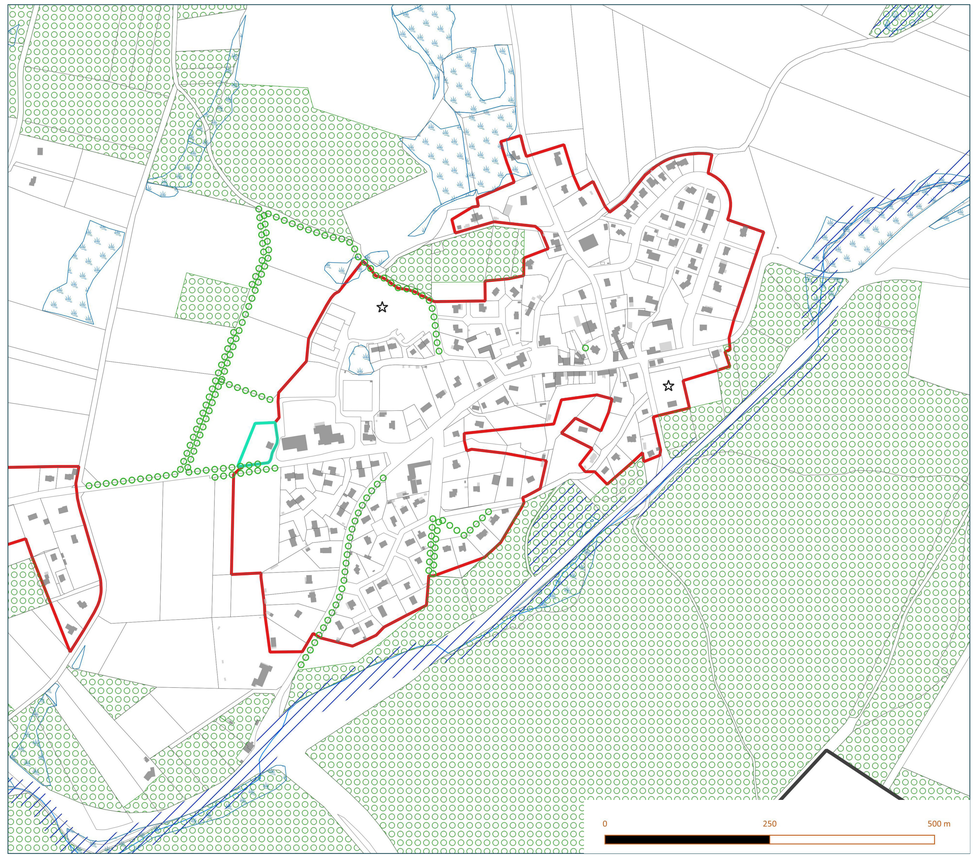

La carte communale est un **document d'urbanisme simple** pour les petites communes n'ayant pas élaboré de Plan local d'urbanisme (PLU). Elle leur permet de délimiter des secteurs où les constructions sont autorisées et où elles pourront délivrer des autorisations de construire.

C'est un document stratégique d'aménagement à l'échelle de la commune pour les 10 prochaines années. Il s'inscrit dans une perspective de développement durable, avec pour ambition de répondre efficacement aux besoins et enjeux actuels sans compromettre l'avenir.

Notre carte communale actuelle **date de 2005.** Depuis, la commune a évolué. Nous avons construit, équipé, protégé notre environnement. Le territoire a perdu des habitants (départ, décès), en a accueilli d'autres (naissances, nouveaux arrivants). La population et ses besoins ont évolué.

Notre commune participe aussi au développement d'un territoire plus vaste qu'est le **Pays de Ploërmel – Coeur de Bretagne** qui a redéfini en 2018, pour les communes qui la composent, ses règles d'organisation et de développement au travers d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Ce document fixe des orientations qui concernent Bohal et qui doivent être intégrées dans notre document d'urbanisme. Il s'agit par exemple de privilégier les nouvelles constructions au sein du bourg, de réduire significativement la consommation foncière d'espaces naturels et agricoles afin de préserver notre territoire, ...

Les dispositions légales récentes, telles que la loi Climat et Résilience du 21 août 2021, imposent à notre territoire de mettre en oeuvre les outils réglementaires permettant de tendre vers une **réduction de l'artificialisation des sols.**